

## Volet B

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

\*19312961\*



Déposé 29-03-2019

Greffe

N° d'entreprise: 0723829341

Dénomination

(en entier): BK FOOD

(en abrégé):

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité illimitée

Siège: Rue Francart 20

1050 Ixelles

Belgique

Objet de l'acte: Constitution

#### STATUTS CONSTITUTIFS DE LA SOCIETE

Dénomination en entier BK FOOD

Forme juridique Société coopérative à responsabilité illimitée

Les soussignés,

Monsieur KISSAK A MENANG Bruno, résidant rue Emile Stenoo 27 à 1160 Bruxelles Auderghem Madame EBAMI eps KISSAK A MENANG, résidant rue Emile Stenoo 27 à 1160 Bruxelles Auderghem Monsieur ENOW Valentine Tataw, résidant Rue Saint Christophe 33 à 1000 Bruxelles Monsieur MUKOMA Nanzwa, résidant Rue de Bruxelles 31 à 1300 Wavre

Déclarent conformément aux codes des sociétés, former une société coopérative à responsabilité illimitée (scri) de droit belge dont les statuts ont été déterminés comme suit:

Article 1. La société est une société coopérative à responsabilité illimitée et dénommée BK FOOD

Article 2. Le siège social est établi .RUE FRANCART 20 A 1050 IXELLES

Article 3. OBJET :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers :

La production artisanale, semi-artisanale et/ou industrielle des produits alimentaires semi-finis ou finis en ce, y compris les produits de la restauration rapide, les plats à emporter et à consommer sur places de toutes natures ; Le commerce de gros, de semi-gros et de détail de ces produits ou des produits fabriqués par des tiers . Le commerce général ;

Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

### Article 4. DUREE

La société est constituée pour une durée illimitée à dater de ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblé générale statuant dans les formes et conditions prévues par les présents statuts et par la loi.



Volet B - suite

#### **CAPITAL - PARTS SOCIALES - RESPONSABILITES**

Wavre......5 parts

Article 5. Le capital social est illimité et son montant minimum est fixé à 1000,00 EUROS totalement libérés. Le capital social divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale 10

Article 6. Ont souscrit à la valeur actuelle de 10 euros la part, les membres fondateurs suivants :

Monsieur KISSAK A MENANG Bruno, résidant rue Emile Stenoo 27 à 1160 Bruxelles Auderghem..... 80 parts Madame EBAMI eps KISSAK A MENANG, résidant rue Emile Stenoo 27 à 1160 Bruxelles Auderghem.....10 parts Monsieur ENOW Valentine Tataw, résidant Rue Saint Christophe 33 à 1000 Bruxelles.....5 parts Monsieur MUKOMA Nanzwa, résidant Rue de Bruxelles 31 à 1300

Articles 14 : Nominations des gérants. Sont nommés gérants pour une durée illimitée Monsieur MUKOMA et Monsieur ENOW qui acceptent. Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit et n'est donc pas remunéré.

Fait à Bruxelles, le 28 MARS 2019